



Direction de la Démocratie, des Citoyen.ne.s et des Territoires  
Sous-direction de la Politique de la Ville et de l'Action Citoyenne  
Service de l'engagement citoyen et associatif

**2021 DDCT 16** Subventions (120.500 euros) au titre de la vie associative et de la participation citoyenne à trente-deux associations.

## EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Je vous propose de soutenir trente-deux associations œuvrant dans les domaines de l'éducation, de la solidarité, de l'insertion et de la lutte contre les exclusions. Elles renforcent le lien social par la mise en place d'ateliers ou d'actions culturelles et sociales, qui s'inscrivent dans la dynamique de la vie associative locale.

Dans le secteur Paris Centre :

L'association « Le Quatrième Café », créée en 2020, a pour objet de gérer et animer un ou plusieurs café(s) associatif(s) afin de maintenir la diversité sociale, intergénérationnelle, culturelle et économique à Paris. En 2021, elle propose aux habitants un lieu convivial de proximité et de diffusion des informations concernant le quartier. Une subvention de 7.000 euros est proposée.

Dans le 7<sup>ème</sup> arrondissement :

L'association « Centre d'information et d'animation du 7ème Inter 7 », créée en 1976, propose à un public varié des activités sportives, culturelles et manuelles. Sa vocation est de favoriser le dialogue et la communication intergénérationnelle et multiculturelle par des actions solidaires. En 2021, elle poursuit ses missions d'aide aux plus démunie.s, ainsi que l'animation des permanences d'accueil, d'écoute « psy », de consultation juridique et d'aide aux chercheur.se.s d'emploi, en partenariat avec de nombreuses associations et organismes. Une subvention de 8.000 euros est proposée.

Dans le 9<sup>ème</sup> arrondissement :

L'association « Tout Autre Chose », créée en 2007, contribue à la création et au renforcement du lien social entre les habitants. Elle anime un lieu convivial, ouvert à toutes et à tous et propose aux habitants une écoute et des services gratuits d'accompagnement administratif ou d'écrivain public. En 2021, elle souhaite dynamiser

la vie associative locale par la poursuite de l'animation d'un lieu de rencontres qui favorise la construction de liens et de projets avec différentes associations locales pour travailler chaque année sur un thème phare. Une subvention de 3.000 euros est proposée.

Dans le 10<sup>ème</sup> arrondissement :

L'association « Quartier Partagé », créée en 2015, a pour objet d'organiser des actions ou événements bâtis sur les savoir-faire et compétences de ses membres et de promouvoir des initiatives d'accueil et de solidarité en direction des personnes les plus fragiles dans le quartier des gares de l'Est et du Nord. En 2021, elle poursuit la création du lien social en invitant les habitants du 10<sup>ème</sup> arrondissement à participer aux événements ou projets proposés par les 12 associations du collectif Quartier Partagé. Une subvention de 3.000 euros est proposée.

Dans le 12<sup>ème</sup> arrondissement :

L'association « Mathys », créée en 2011, a pour objet la défense et la promotion des intérêts de ses membres en tant que familles, locataires, parents en tout domaine la concernant, de prendre toutes initiatives de nature à sauvegarder et améliorer le cadre de vie. En 2021, son action « Activités intergénérationnelles et de participation à la vie citoyenne dans le respect de la laïcité » consiste à organiser des activités et manifestations pour les adhérents, associations partenaires et pour le conseil de quartier. Une subvention de 3.000 € est proposée.

L'association « Régie de Quartier Fécamp 12 », créée en 2009, a pour objet l'insertion des habitants en difficulté ainsi que tous types d'actions visant à créer, développer ou renforcer le lien social et l'amélioration de la vie des quartiers. En 2021, elle propose de mettre le local inter-associatif au service de la vie associative et citoyenne. Il s'agit d'une offre de proximité, tournée vers des projets d'éducation populaire et de participation des habitants. Une subvention de 2.000 euros est proposée.

Dans le 14<sup>ème</sup> arrondissement :

L'association « Café Associatif Pernety », créée en 2005, a pour but de gérer et d'animer un café associatif en partenariat avec les habitants et les associations, ainsi que les étudiants de la résidence universitaire. En 2021, dans le but d'intensifier la vie associative de proximité, elle poursuit la gestion et l'animation de l'espace associatif « le moulin à café », avec la perspective de créer et d'animer un réseau des cafés associatifs et espaces de vie sociale dans le Grand Paris. Une subvention de 5.000 euros est proposée.

Dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement :

L'association « Reflets 15 », créée en 2004, a pour objet d'organiser des activités pour enfants et adolescents, notamment durant les petites et grandes vacances scolaires. En 2021, elle propose d'animer un atelier « architecture ludique », ainsi que des projets de vacances pour l'été, notamment la découverte du festival d'Avignon. Une subvention de 4.000 euros est proposée.

Dans le 19<sup>ème</sup> arrondissement :

L'association « Programme associatif radiophonique d'intérêt social (P.A.R.I.S) », créée en 1992, gère la radio Fréquence Paris Plurielle qui émet sur l'ensemble de la région parisienne. En 2021, elle propose 2 actions, d'abord une mutualisation des coûts de diffusion et développement des techniques de podcasts et en second lieu l'anniversaire des 40 ans des Radios-libres, notamment par la production et la réalisation d'émissions en public sur l'histoire des radios libres. Une subvention de 4.000 euros est proposée.

Dans le 20<sup>ème</sup> arrondissement :

L'association « Des cris des villes », créée en 2019, a pour objet de développer un esprit critique sur l'espace, la lutte contre toutes formes de dominations liées à l'espace, la défense du collectif et une action favorisant le droit à la ville pour tous et toutes, le tout dans une démarche d'éducation populaire et émancipatrice. En 2021, elle souhaite relancer l'Université Populaire de la ville avec des temps d'échanges, de rencontres et de pratiques autour de thématiques variées (ville et santé, ville et lumière), s'appuyant sur des outils d'éducation populaire. Une subvention de 2.000 € est proposée.

L'association « Petits Oiseaux Production POP », créée en 2001, a pour objet la promotion, la diffusion et la production du spectacle vivant. En 2021, elle propose, dans le cadre du Festival « les Nocturbaines » une programmation tournée vers les arts de la rue. Des spectacles seront présentés en déambulation dans le but d'élargir l'événement dans le 20<sup>ème</sup> arrondissement, en partenariat avec les associations et acteurs sociaux et culturels. Une subvention de 3.000 euros est proposée.

Actions non localisées dans un seul arrondissement :

L'association « Initiatives et changement », créée en 1952, souhaite former cinq conseils municipaux des enfants (CME) à la citoyenneté engagée. La formation proposée est fondée sur la pédagogie participative visant à former les élus à l'engagement, la démocratie, l'esprit critique, le respect, la justice, le vivre ensemble. Une subvention de 2.000 € est proposée.

L'association « Centre de Recherche et d'Information pour le Développement (CRID) », créée en 1976, a pour vocation de conduire des campagnes d'éducation au développement et de mener une réflexion sur les questions de coopération internationale. En 2021, elle fédère et accompagne un réseau d'acteurs diversifiés et contribue, à travers son « festival des solidarités », à sensibiliser et mobiliser des publics variés aux dimensions locales et internationales de la solidarité et de la citoyenneté. Une subvention de 3.000 € est proposée.

L'association « Collectif des associations citoyennes », créée en 1999, fédère dans un réseau dynamique, participatif et non lucratif toutes les personnes physiques et morales dont les projets collectifs et les actions contribuent à l'intérêt général et au bien commun. En 2021, elle propose un dispositif inscrit dans la longue tradition des universités populaires et centré sur la mise au jour et la transmission d'un savoir particulier : le savoir spécifique forgé par l'action des associations citoyennes à Paris. Une subvention de 7.000 € est proposée.

L'association « Cotravaux, Réseau d'Acteurs du Travail Volontaire », créée en 1959, est un réseau sous forme associative ouvert à tout acteur développant des actions collectives, bénévoles et volontaires, des pratiques d'engagement et de mobilités. En

2021, elle organise des évènements à destination de différents publics, notamment les professionnels de jeunesse et d'orientation pour leur faire découvrir la pluralité des actions et leur permettre de proposer aux jeunes des projets favorisant la citoyenneté à travers l'engagement et la mobilité.

Une subvention de 3.000 € est proposée.

L'association « E-Graine Ile-de-France », créée en 2006, a pour but l'éducation à la citoyenneté mondiale et a pour volonté de cultiver l'envie d'agir pour une société solidaire et responsable. En 2021, elle poursuit le déploiement de tout un panel d'outils, de démarches, de méthodes qui visent à favoriser la participation et à accompagner les citoyens dans la mise en œuvre de projets collectifs autour de la thématique du développement durable. Une subvention de 4.000 euros est proposée.

L'association « Europartenaires », créée en 1994, a pour objet de réunir des acteurs de la vie économique, sociale et culturelle, désireux par leur réflexion de contribuer à la réalisation d'une Europe participant pleinement aux échanges internationaux et souhaitant concilier compétitivité globale et solidarité sociale. En 2021, elle présente un projet « promotion de la citoyenneté européenne et démocratie participative » au travers de diverses rencontres et conférences d'ampleur rassemblant un public varié autour des enjeux européens. Une subvention de 3.000 € est proposée.

L'association « Génération d'avenir », créée en 2018, a pour objet de sensibiliser le public sur les projets ambitieux mis en place par des jeunes citoyens, d'informer le public sur la vision des jeunes quant à la société de demain à travers leurs travaux, qu'ils soient écrits, numériques ou artistiques et de soutenir le développement des projets. En 2021, elle présente un projet "Expression Citoyenne" consistant à organiser une série de rencontres/débats avec des lycéens et des étudiants parisiens avec pour objectif l'élaboration d'un livre blanc qui sera distribué aux participants, à la ville de Paris et à la région Ile de France. Une subvention de 2.000 € est proposée.

L'association « Institut de la Concertation et de la Participation Citoyenne ICPC », créée en 2009, a pour but de développer, animer et valoriser un réseau indépendant et bienveillant de praticiens de la concertation s'inscrivant dans sa dynamique et ses valeurs. En 2021, elle propose de mettre en place un groupe de travail composé d'élus en charge de la participation dans des collectivités françaises, en vue de confronter des retours d'expériences et de produire des recommandations opérationnelles. Une subvention de 5.000 € est proposée.

L'association « La Fourmilière », créée en 2018, a pour objet la sensibilisation du grand public à l'engagement citoyen et au bénévolat, la création et le développement d'une communauté de bénévoles, la mise en relation avec des acteurs du monde associatif ou de l'entrepreneuriat social et l'organisation d'événements générateurs de lien social. En 2021, elle prévoit des recrutements pour structurer l'association et continuer de faire sauter tous les freins à l'engagement citoyen afin de créer une nouvelle génération de parisiens acteurs du changement, à travers le passage à l'action dans le milieu associatif. Une subvention de 5.000 € est proposée.

L'association « les 150 », créée en 2020, a pour objet de réunir les membres tirés au sort de la Convention Citoyenne pour le Climat, organisée en France entre 2019 et 2020. En 2021, elle souhaite faciliter les déplacements et hébergements des citoyens qui participeront à des rencontres et présentations avec divers interlocuteurs dans le but de promouvoir la participation citoyenne. Une subvention de 5.000 € est proposée.

L'association « Ligue de l'enseignement – Fédération départementale de Paris – Mouvement d'éducation populaire – Fédération de Paris de la ligue de l'enseignement », créée en 1967, a pour but, au service de l'idéal laïque, démocratique et républicain, de contribuer au progrès de l'éducation sous toutes ses formes. En 2021, elle propose de poursuivre la formation et la sensibilisation des professionnel.les via la création d'un livret d'accompagnement « Juniors associations » visant à valoriser les porteurs de projets. Une subvention de 5.000 euros est proposée.

L'association « Mémoire et racines de l'éducation populaire et de la cogestion », créée en 1993, a pour but de rassembler et exploiter tout document et témoignage sur les relations des associations avec les pouvoirs publics. En 2021, elle propose de mobiliser les associations de Paris avec le concours de celles qui ont signé la charte d'engagements réciproques afin qu'elles utilisent mieux une loi qui leur permet de se réunir avec le Conseil d'Arrondissement. Une subvention de 3.000 euros est proposée.

L'association « Parti civil », créée en 2020, a pour but de porter la réflexion citoyenne et le plaidoyer au cœur de la société française, d'organiser des cercles de réflexion afin de produire des études et notes liées aux sujets de société et de mettre en place des actions conjointes avec des ONG, associations ou institutions publiques dans les domaines de la justice sociale et écologique. En 2021, elle souhaite organiser des cercles de réflexion mobilisant des citoyen.ne.s et expert.e.s, à l'issue desquels elle formulera des propositions pour accélérer la transition écologique et la justice sociale. Une subvention de 3.000 € est proposée.

L'association « Passion, Proximité, Parcours », créée en 2017, a pour objet de nourrir et stimuler les perspectives d'avenir des jeunes par le levier de la passion professionnelle, et en déjouant les stéréotypes sexistes. En 2021, elle propose d'inviter 80 professionnels à présenter leur métier auprès de collégiens de 4 quartiers, de créer du lien et encourager l'engagement de proximité en valorisant le dynamisme local et de prendre un temps de recul et de partage sur son parcours professionnel. Une subvention de 3.000 euros est proposée.

L'association « Respire, association nationale pour l'amélioration de la qualité de l'air et la défense des victimes de la pollution », créée en 2011, lutte contre la pollution atmosphérique et en faveur de la protection des victimes de pollution atmosphérique, quelle qu'en soit la source. En 2021, elle présente un projet « atelier citoyen d'urbanisme » qui consiste à appuyer les projets parisiens sur tous les points d'urbanisme local, en particulier aux abords des écoles, en expliquant les enjeux à la population pour faire aboutir les projets vers les meilleures propositions possibles. Une subvention de 3.000 € est proposée.

L'association « Ressources Alternatives », créée en 2013, est une association d'éducation populaire avec pour objet d'œuvrer pour une éducation de tous et par tous, qui vise tant la conscientisation et l'émancipation individuelle et collective des individus, que le progrès social. En 2021, elle propose de mettre en place et développer diverses activités dont le but est de permettre à chacun-e d'échanger et de débattre sur la société actuelle et de développer des dynamiques et des réflexions collectives qui permettent d'agir sur la société et la transformer. Une subvention de 4.000 € est proposée.

L'association « SHAREIT.IO », créée en 2017, a pour objet d'accompagner en France et à l'étranger la réalisation de projets technologiques en capacité de décupler l'impact de modèles sociaux développés par les entrepreneurs sociaux de France et du monde entier, en proposant des compétences techniques utiles au développement de ces solutions. En 2021, elle propose la création d'un poste de coordinateur-ice pour accompagner gratuitement plus d'associations parisiennes dans la réalisation de projets digitaux complexes. Une subvention de 2.000 € est proposée.

L'association « STAR Science Technologie Art Recherche », créée en 1991, a pour objectif de concevoir, produire, réaliser, promouvoir, diffuser, toutes les activités générales par la créativité et l'interactivité, individuelles ou collectives, unidisciplinaires ou pluridisciplinaires, et cela à travers des recherches, études, œuvres écrites, spectacles, théâtre, danse, événement divers. En 2021, elle présente un projet « Ateliers-débats de l'Université du Bien Commun à Paris » dont le but est de promouvoir, produire et diffuser la connaissance des biens communs auprès de tous les publics à travers des ateliers-débats et des productions audiovisuelles. Une subvention de 3.000 € est proposée.

L'association « Starting Block », créée en 1998, a pour objectif une ouverture sur l'autre et sur le monde qui nous entoure. Elle vise à accompagner chacun dans ses questionnements et son engagement citoyen et solidaire. En 2021, elle propose la mise en place d'actions de sensibilisation à des thématiques de citoyenneté et de solidarité dans divers espaces, notamment celui d'accompagner les bénévoles et jeunes engagés dans le développement de leurs compétences et connaissances. Une subvention de 5.000 € est proposée

L'association « Suicide Écoute », créée en 1994, a pour objectif la prévention du suicide sous toutes ses formes, notamment par l'écoute et le soutien des personnes en souffrance psychologique. En 2021, elle continue d'assurer une permanence téléphonique et répondre aux appels des personnes en grande souffrance. Cette écoute suppose un engagement de chacun et entraîne la nécessité permanente de recruter et de former de nouveaux bénévoles pour pallier les départs des plus anciens. Une subvention de 1.500 € est proposée.

L'association « Zemus », créée en 2018, a pour objet de promouvoir le dialogue interculturel et le développement humain en facilitant l'acquisition de compétences en recherche numérique à partir d'un réseau social dénommé ZEMUS. En 2021, elle présente un projet « Ateliers cyber citoyens : nouveaux apprentissages et pratiques pédagogiques innovantes » afin d'offrir des activités pour le développement de l'esprit critique, promouvoir une citoyenneté numérique et responsabiliser les jeunes à l'usage des médias. Une subvention de 5.000 € est proposée.

Compte tenu de l'intérêt des actions menées par ces associations, je vous propose d'attribuer en 2021 des subventions de fonctionnement de :

- 7.000 euros : le 4<sup>ème</sup> Café ;
- 8.000 euros : Inter 7 ;
- 3.000 euros : Tout autre chose ;
- 3.000 euros : Quartier Partagé ;
- 3.000 euros : Association Mathys ;
- 2.000 euros : RQ Fécamp 12 ;

- 5.000 euros : Café Associatif Pernety ;
- 4.000 euros : Reflets 15 ;
- 4.000 euros : P.A.R.I.S ;
- 2.000 euros : Des Cris des Villes ;
- 3.000 euros : Petits Oiseaux Production-POP ;
- 2.000 euros : Association Initiatives et Changement ;
- 3.000 euros : CRID ;
- 7.000 euros : CAC ;
- 3.000 euros : Cotravaux ;
- 4.000 euros : E-graine IDF ;
- 3.000 euros : Europartenaires ;
- 2.000 euros : Génération d'Avenir ;
- 5.000 euros : ICPC ;
- 5.000 euros : La Fourmilière ;
- 5.000 euros : Les 150 ;
- 5.000 euros : Ligue de l'Enseignement ;
- 3.000 euros : Mémoires & Racines ;
- 3.000 euros : Parti Civil ;
- 3.000 euros : Passion, Proximité, Parcours ;
- 3.000 euros : Respire ;
- 4.000 euros : Ressources Alternatives ;
- 2.000 euros : Shareit.IO ;
- 3.000 euros : Star Science ;
- 5.000 euros : Starting Block ;
- 1.500 euros : Suicide Écoute ;
- 5.000 euros : ZEMUS.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer sur ces 32 subventions.

La Maire de Paris